

Projet de création d'une bretelle de sortie de la RN 12 vers la RD 912 et d'un giratoire

COMMUNE DE HOUDAN

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE

- à la déclaration d'utilité publique d'une opération susceptible d'affecter l'environnement,
- à l'autorisation préfectorale de création d'un nouveau point d'accès sur une route express en service,
- au classement et déclassement des voiries.



SEPTEMBRE 2015



Yvelines
Le Département

Sommaire général du dossier d'enquête publique unique

PIÈCE A - Objet de l'enquête – informations juridiques et administratives.....	7
PIÈCE B - Note de présentation non technique.....	17
PIÈCE C - Étude d'impact.....	31
PIÈCE D - Concertation.....	223
PIÈCE E - Avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.....	227
PIÈCE F - Autres avis émis sur le projet.....	231
PIÈCE G - Classement-Déclassement.....	241
PIÈCE H - Autres autorisations.....	249

Nota : Des sommaires détaillés des pièces A, B et C sont présents en tête des documents correspondants



Préambule

Le présent dossier concerne l'enquête publique unique préalable à :

- la **déclaration d'utilité publique** du projet de création d'une bretelle de sortie de la RN 12 vers la RD 912 et d'un giratoire à Houdan,
- l'autorisation de **créer un point d'accès sur route express**,
- le **classement – déclassement** des voiries.

Le Maître d'Ouvrage de ce projet est le **Département des Yvelines**.

Ce projet complète le demi-échangeur existant à l'Ouest de Houdan qui permet les échanges vers la province. Il se localise dans les Yvelines, en limite du département de l'Eure-et-Loir.

Le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Équilibré des Yvelines (SDADEY) confère au pôle de Houdan-Maulette un rôle stratégique dans la structuration de la couronne rurale des Yvelines. Ce pôle doit favoriser l'accueil d'une offre nouvelle d'habitat, d'activité, d'équipements et de services permettant de maîtriser la diffusion de l'urbanisation sur les bourgs et village du secteur Houdanais.

Afin d'accéder au pôle d'Houdan-Maulette, il existe actuellement un demi échangeur RN 12 / RD 912 à l'Ouest de Houdan et orienté vers la Province, ainsi qu'un échangeur à l'Est de Houdan RN 12 / RD 912 / RD 983. Pour rejoindre la ZAC de la Prévôté depuis cet échangeur, il est nécessaire d'emprunter la RD 912 qui traverse l'agglomération de Houdan-Maulette. Cela génère des trafics supplémentaires sur la RD 912 et par conséquent des ralentissements. Etant donné le projet d'extension de la ZAC de la Prévôté (120 logements supplémentaires) et l'augmentation générale de la demande de trafic, la circulation sur la RD 912 dans la traversée de HOUDAN sera plus élevée (+13% 2 sens confondus, entre 2007 et 2017).

Les études de trafic ont donc conclu à l'intérêt de réaliser une nouvelle bretelle de sortie à l'Ouest de Houdan afin :

- **d'améliorer les conditions de circulation sur la RD 912** dans la traversée de l'agglomération de HOUDAN-MAULETTE et en particulier le centre-ville et par conséquent de diminuer les nuisances pour les riverains,
- **d'améliorer l'accès à la ZAC de la Prévôté** depuis PARIS, afin de conforter l'attractivité économique du pôle HOUDAN-MAULETTE.

Ce dossier définit les principes de l'aménagement proposé. Des adaptations pourront y être apportées lors de la mise au point détaillée du projet, notamment pour tenir compte des observations formulées lors de l'enquête publique.

Conformément à la législation en vigueur, le présent dossier d'enquête publique comporte les pièces suivantes :

- Pièce A : Objet de l'enquête - Informations juridiques et administratives,
- Pièce B : Notice de présentation non technique,
- Pièce C : Etude d'impact,
- Pièce D : Concertation,
- Pièce E : Avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement
- Pièce F : Autres avis émis sur le projet,
- Pièce G : Classement-Déclassement,
- Pièce H : Autres autorisations.

